

son siège. Avant de faire partie de la Confédération, nous connaissions quelque chose des animosités et des difficultés qui existaient dans l'ancien Canada, et nous n'avions aucunement l'intention, lorsque nous sommes entrés dans l'union, d'attiser le feu qui avait été allumé plusieurs années auparavant. L'honorable député doit savoir, ainsi que tous les membres de la droite quel est le véritable motif qui a présidé à la préparation de ce bill. Lorsque j'ai conversé avec l'honorable député, comme deux députés peuvent converser ensemble, j'ai dit que je n'ai pas d'objection à avoir un cens électoral uniforme, s'il est nécessaire au bon fonctionnement des institutions fédérales. L'honorable député m'a dit : Ne voyez-vous pas le point ? C'est la vieille querelle entre l'administration Mowat et le gouvernement fédéral ; c'est une lutte pour la suprématie ; c'est un effort pour enlever le contrôle des listes aux autorités locales et le transporter au parlement fédéral. C'est une revanche que l'on cherche à prendre.

Véritablement, il est malheureux que l'on jette le peuple des provinces maritimes—un peuple qui a toujours aimé la paix et respecté la loi—dans une querelle entre ces deux provinces. Nous n'avons aucun désir de nous mêler aux petites chicanes de M. Mowat avec le premier ministre. Comme je l'ai dit, l'honorable député a fait une conférence, mais il aurait dû attendre que le premier ministre fût à son siège.

M. MITCHELL: J'espère que les membres de la droite voudront bien ne pas interrompre l'orateur. Nous avons tous été écoutés convenablement, et comme nous discutons cette question concernant le Nouveau-Brunswick en énonçant des arguments, j'espère qu'on écouterait l'honorable député avec patience, comme on a écouté les autres.

M. IRVINE: Je remercie l'honorable député de son intervention. L'honorable député de Gloucester (M. Barns) a accusé l'honorable député de Charlotte (M. Gillmor) d'avoir mal représenté les faits relativement au comté de Charlotte, et il a dit que mon ami a peur de l'extension du droit de suffrage parce qu'il redoute une défaite au prochain appel au peuple. Je ne comprends pas la logique de l'honorable député. Je crois que mon honorable ami de Charlotte diffère avec l'honorable député en ce que le premier désire que les autorités locales aient seules le contrôle des listes électorales, et que le second veut que ce soit le parlement fédéral qui ait juridiction en cette matière. Il veut charger les habitants de la Colombie Anglaise, de la Nouvelle-Écosse, d'Ontario, de Québec, du soin de fixer le cens électoral du Nouveau-Brunswick. Nous, nous voulons garder ce droit à nos commettants. Je ne peux pas dire que ce bill du premier ministre est un de mes vieux amis ; mais je retrouve en lui une vieille connaissance. Je le connais depuis trois ans, mais je crois que les vieux députés, ceux qui sont en cette Chambre depuis 1867, le connaissent depuis plus longtemps que moi. Il a fait sa première apparition dans la première session du premier parlement de l'union, et il est venu comme un visiteur régulier depuis. Il me semble très étrange, si ce projet de loi est essentiel au fonctionnement de l'union, qu'on n'ait pas cherché à le faire adopter à une époque où les députés des différentes parties de la Confédération étaient sans préjugés et où le premier ministre était à la fleur de l'âge. Je ne peux m'expliquer ce retard que par le fait que les députés du premier, du deuxième et du troisième parlements étaient élus par des comtés indépendants, qu'ils voulaient garder une position indépendante dans ce parlement, et qu'ils étaient réellement indépendants.

Le premier ministre n'avait pas alors l'entourage servile qu'il se vante d'avoir aujourd'hui. Il ne pouvait pas mener les hommes d'alors à sa guise, car c'étaient des hommes qui savaient faire respecter leurs droits. Pour faire l'histoire du bill actuel je citerai quelques mots d'un discours prononcé par l'honorable député de Wellington-Sud, il y a quelques jours. (L'honorable député cite l'extrait.) L'hon-

orable député de Westmoreland a dit que la loi ne fixe pas le cens électoral. Je vais lire l'article qui fixe le cens dans les diverses provinces. (L'honorable député lit l'article 40 de l'acte des élections fédérales, 1874.) Voilà les opinions que nourrissait le gouvernement libéral, et ce sont celles que j'entretiens. Je crois que le peuple peut juger mieux que n'importe qui comment le travail doit se faire ; c'est pourquoi je suis d'avis qu'on devrait conserver le système qui a si bien fonctionné pendant dix-huit ans. L'honorable député de Lincoln (M. Rykert) a parlé longuement des dépenses auxquelles l'opposition soumet le pays en discutant la mesure. Chaque fois que le gouvernement a besoin de faire faire une chose d'une nature et d'une signification louches, il choisit généralement l'honorable député de Lincoln, et personne ne peut s'acquitter de la tâche de meilleure grâce que lui. Il a dit, en termes sonores, que nous soumettons le pays à de grandes dépenses. Je prendrai la liberté de dire que, quant à moi, je crois payer mes dépenses avec mon propre argent. Je crois que les dépenses publiques restent les mêmes, en tant qu'il s'agit de la députation, des messagers, des sténographes, et de tous ceux qui reçoivent un salaire, quelle que soit la durée de la session. Je crois que les seules dépenses additionnelles sont celles qu'entraîne l'impression des discours ; et, quant à moi, il m'est bien indifférent qu'ils soient imprimés ou non. Comme le gouvernement a bonne grâce de nous accuser d'obstruction, après nous avoir fait siéger seulement soixante et cinq heures pendant le premier mois de la session ! Economisait-on le temps alors ? Pourquoi, si on voulait faire adopter ce bill à cette session, ne l'a-t-on pas présenté plus tôt ? On a rapporté que le premier ministre a dit il y a quelques années qu'il fallait une session pour passer ce bill.

Si tel est le cas, pourquoi l'honorable député de Kent, N. B. (M. Landry), essaie-t-il de reprocher à cette Chambre de faire de l'obstruction ? Pourquoi le premier ministre vient-il, après plusieurs efforts infructueux pour faire adopter un bill électoral qu'il a retiré, essayer de nous l'imposer après trois mois de session moins douze jours ? Ce n'est qu'après avoir gaspillé plusieurs jours de session que le gouvernement et ses amis essaient de faire accepter leur projet, au détriment de toutes les mesures importantes qu'on laisse de côté. Je dis que cette conduite est méprisante—et j'emploie le mot sans hésiter, parce que c'est le seul qui convienne à la chose. En outre, s'ils avaient quelque respect pour eux-mêmes, ou pour les membres de la gauche, ou pour les sentiments du peuple, dont le sang rougit les neiges du Nord-ouest, ils auraient choisi une autre occasion pour présenter cette mesure. Le premier ministre devait savoir, quand il a dit qu'il fallait une session pour passer cette loi, que ce n'était pas une question facile à vider ; il devait savoir qu'il y avait beaucoup d'animosité entre l'administration d'Ontario et le gouvernement fédéral ; il devait savoir que ce bill créerait un sentiment d'indignation par tout le pays ; il devait savoir que les hommes dont il allait violer les droits combattraient jusqu'à la mort. Je les traiterais de lâches s'ils faisaient autrement. Si j'étais M. Paterson, de Brant, —pardonnez-moi de mentionner son nom—si j'étais cet homme, je mourrais à la peine. Le but du premier ministre est très difficile à comprendre—il est d'une nature toute spéciale. On y trouve des articles dont on s'est débarrassé en peu de temps. Quand le premier ministre a mis tant de promptitude à disposer de l'article donnant le droit de suffrage aux femmes, je suis étonné. Nous l'avions entendu dire en cette chambre qu'il était en faveur du suffrage des femmes ; que ce n'était là qu'une question de temps. Il a dit : cela ne passera pas.

Quelques DÉPUTÉS : Oh ! oh !

M. IRVINE : Je discute l'article relatif à l'affranchissement politique des femmes. Je dis qu'on en a disposé sommairement.

Quelques DÉPUTÉS : Oh ! oh !